



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2009/2010

LIGUE NOUVELLE CALEDONIE TRIATHLON

Cadre réservé à la Ligue Régionale

Date de Réception du formulaire :

N° du club :

1 ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

M - Mme - Melle NOM / PRENOM :

Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE : CODE PROFESSION : DPT DE NAISSANCE :

(Dans le cas d'une double nationalité, est prise en compte celle mentionnée sur (cf. nomenclature INSEE au verso) le passeport/joindre obligatoirement une copie)

Tel Fixe: Tel Port.: Fax:

Email :

OFFRE TRIATHLETE MAGAZINE

La Fédération Française de Triathlon transmet gratuitement quatre fois par an (janvier, avril, juillet, octobre) le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié(s). Dans l'éventualité où ce magazine serait édité de manière numérique, merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir :

L'édition numérique ou L'édition papier

Sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version

2 ETAT SPORTIF

CLUB : N° Club :
PREMIERE LICENCE RENOUELEMENT MUTATION 2009/2010

ADHERENT CLUB	ADHERENT INDIVIDUEL
LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) <input type="checkbox"/> 1500XPF	LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) <input type="checkbox"/> 1500XPF

LICENCE JEUNE :	
CADET ET + JEUNE (de 6 à 17 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 1500XPF Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 750XPF	
JUNIOR (de 18 à 19 ans) <input type="checkbox"/> 3000XPF	

LICENCE SENIOR & VETERAN <input type="checkbox"/> 6400XPF (à partir de 20 ans)	LICENCE SENIOR & VETERAN <input type="checkbox"/> 15000XPF (à partir de 20 ans)
---	--

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 3000XPF Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 1500XPF	LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 3000XPF Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 1500XPF
--	--

LICENCE ACCUEIL Plein Tarif <input type="checkbox"/> 1500XPF Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 750XPF	
--	--

DEMI-TARIF* (cf. verso du formulaire de licence)

DATE LIMITE DE RENOUELEMENT : Tout renouvellement de licence (club/individuelle) après le 31 Octobre 2009 fera l'objet d'une pénalité Financière de 1200 XPF

RE-FABRICATION CARTE LICENCE : 6 €

3 ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin)

Je soussigné(e) Docteurcertifie avoir examiné ce jour M./Mme/Melle.....et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique contre-indiquant (cochez la case correspondante au type de la licence)

La pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées

La pratique **à l'entraînement** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées

ALe Signature et Cachet obligatoires

A faire signer par votre club (sauf licence individuelle) et à retourner au plus tard le 31 Octobre 2009 par l'intermédiaire de votre club à : LIGUE NOUVELLE CALEDONIE DE TRIATHLON

M. Eric MEUNIER
Rue Duquesnes BP 328
98845 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE CALEDONIE

Tel/Fax : 06.87.28.18.33
Email : lctri@offratel.nc

4 ACCORD LICENCIE

ASSURANCE :

Je soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral ainsi que de la possibilité de souscrire à des options facultatives complémentaires. Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, j'ai bien noté qu'elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI. : oui non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

A.....Le.....

Signature du demandeur

Autorisation des parents si le demandeur est mineur.
Signature :

Cachet du club et signature

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

- Le paiement de la licence par chèque à l'ordre de la ligue régionale.
- Dans le cas d'une double nationalité, joindre une copie du passeport.
- Dans le cas d'une licence demi - tarif, joindre un certificat sur l'honneur ou une copie du livret de famille.

MUTATION

Il est rappelé :

- Qu'un athlète désirant changer de club ou prendre une licence individuelle doit, entre le 1er et le 31 octobre 2009, faire parvenir à la F.F.TRI. un formulaire de demande de mutation,
- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas ré-affilié à la date du 30 septembre 2009. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI.

COUTS ET DEMI - TARIF

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Licence demi-tarif :

Les cadets et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).

CODES PROFESSIONS

Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles
(Base nomenclature INSEE)

10	Agriculteurs Exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et Assimilés
23	Chef d'Entreprise
31	Profession Libérale
32	Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
36	Cadres d'Entreprise
42	Instituteurs et Assimilés
43	Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
44	Clergé, Religieux
45	Professions Intermédiaires Administratives
47	Techniciens
48	Contremaîtres, Agents de Maîtrise
50	Employés
52	Policiers
53	Militaires
60	Ouvriers
70	Retraités
81	Chômeurs
83	Militaires du Contingent
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
99	Profession Non Identifiée

INFORMATIQUE & LIBERTES

Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la F.F.TRI. permettant la gestion administrative des adhérents. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. La F.F.TRI. peut être amenée à transmettre des informations relatives au triathlon et/ou des offres commerciales par mail ou par courrier postal et dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut être amenée à communiquer les coordonnées des adhérents à des fins commerciales. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession à tout moment en transmettant à leur LRTRI une déclaration sur papier libre ou en cochant la case « non » à la page 1.

Le traitement automatisé d'informations nominatives par la F.F.TRI. a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICAT MEDICAL : Article L231-2 et L231-3 du Code du Sport

« La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

VALIDITE ET NON PRESENTATION DE LA CARTE LICENCE

La carte-licence pour être valide doit comporter :

- la signature du titulaire de la licence garante de l'exactitude des renseignements donnés.
- la photo.

En cas d'impossibilité de présentation de licence fédérale ou attestation reconnue, le concurrent après présentation obligatoire d'une pièce d'identité dispose de deux alternatives :

- Remplir un formulaire d'identification certifiant qu'il est détenteur d'une licence fédérale compétition et établir d'un chèque de caution de 100 € (dont 10 € resteront acquis à la F.F.TRI. pour frais de traitement) à l'ordre de la Fédération Française de Triathlon.
- Prendre un pass journée.

SPECIFICITES LICENCIES ACCUEIL ET DIRIGEANTS

Licence Accueil :

Le licencié Accueil ne pratique les activités enchaînées que dans le cadre de l'entraînement et des animations clubs. Un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition ou à l'entraînement doit être complété sur le formulaire de licence.

Licence Dirigeant :

La détention de la licence Dirigeant n'autorise en aucun cas la pratique, que cela soit en entraînement ou sur des épreuves agréées par la F.F.TRI.

AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Agence Française de Lutte contre le Dopage
(Extrait du guide de l'utilisateur 2009)

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la Liste des interdictions définie par l'AMA (Agence mondiale anti-dopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif doit demander à l'Agence française de lutte contre le dopage une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) conformément à l'article L.232-2 du Code du Sport.

L'avantage de l'AUT, qui suppose une démarche médicale très complète a priori et une participation financière du sportif, **consiste simplement à éviter l'ouverture d'une procédure**, le contrôle positif faisant alors directement l'objet d'un classement par la fédération ou par l'AFLD lorsque celle-ci est compétente.

C'est pourquoi l'AUT est principalement recommandée aux sportifs de haut niveau, pour lesquels la détention d'une autorisation préalable peut représenter une garantie essentielle.

CATEGORIES D'ÂGES 2010

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison.

SAISON SPORTIVE 2010

CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE
Mini-Poussin	2003 & 2004
Poussin	2001 & 2002
Pupille	1999 & 2000
Benjamin	1997 & 1998
Minime	1995 & 1996
Cadet	1993 & 1994
Junior	1991 & 1992
Senior1	1986 à 1990
Senior2	1981 à 1985
Senior3	1976 à 1980
Senior4	1971 à 1975
Vétéran1	1966 à 1970
Vétéran2	1961 à 1965
Vétéran3	1956 à 1960
Vétéran4	1951 à 1955
Vétéran5	1946 à 1950
Vétéran6	1941 à 1945
Vétéran7	1936 à 1940
Vétéran8	1931 à 1935
Vétéran9	1926 à 1930
Vétéran10	1921 à 1925
Vétéran11	1916 à 1920
Vétéran12	1911 à 1915